		FORM	ATION			DIVERS			
MONTANT TOTAL EN € TTC	Heures en supplément	Autre	Pratique	Théorie	Autre	Ouvrage	Frais de dossier	Dénomination	
								Prix Unitaire €TTC	
								TVA**	
								Volume	
								Montant TTC	

9
-
- 11
**
-
Q
=
5
~
_
5
$\triangleright$
-
$\exists$
db.
Q
-
=.
-
de
- 2
*2
~
11
-
O.
~
3
~
-
<
7
A
-
-
norr
3
=
2
2
-

Informations complémentaires :	_												
nformations complémentaires :	1		1	-			:	;	:		:	;	_
formations complémentaires :		1	-		-				1		1	1	3
rmations complémentaires :		- 1	1	- 1									ਨ
mations complémentaires :					1							- 1	3
afions complémentaires :	1		-				1					-	3
fions complémentaires :		- 1	-			1						-	ā
ons complémentaires :	Ė							- 1	1				=+.
ns complémentaires :					1	-	:			:			0
s complémentaires :				1			1	1	1				3
complémentaires :			1	- 1	1	1		:	- 1	- 1			S
omplémentaires :						1			- 1				0
mplémentaires:						1		- 1	1		1		0
plémentaires :	1		- 1		1				-	1	:		3
lémentaires :			- 1	1	1		:	- 1	1	1			0
smentaires :					1	1	1	- 1	- 1				0
nentaires:	1			1			1	- 1		1			CD,
entaires:				- 1					- 3	1	- 1		3
nfaires:			1	1			1			- 1			0
laires :	1		1			1	1		- 1			1	3
sires:	1	1	1	1	1	-	1		- 1			1	3
res:	1			1		4			- 1	1			had .
<b>35</b>	1		1						1	- 1		1	<u></u>
				1	1				1				S
	1				1	1	1		1	1		- 1	
			1	1	1	1	1	1	1	1			
	1			1	1	1			- 1	- 1		1	
		1		1	1	1	1						
	1	1		1									
	1			1		1				- 1		1	
	1	1		1	1	1	1						
	1			1		1		-		- 1	- 1	1	
	1			- 8	- 1	1	1	1	- 1	- 1			1
	1					1	1	1	. 1			1	
	1						4			- 1	1	1	
	÷					1				- 1	-	- 1	1
	1	1	1		1	- 1	1		- 1	- 1	-		
	1		1			1				- 1			
	1		1		1			1	- 1		1		1
				1	1	1	1		- 8				1
	1		1			1	1	1	- 1	- 1			
			1				1			- 1	1		
		- 1	1			1		1	1				1
	÷	1	1		-		1	1			- 1		1
	1	1		1			1	1	1	1	- 1		1 1
	1	- 1				-	1	1				- 1	1
	÷	1					1	1			- 1	1	1
					- 6		1	- 1	1				1
	1	1	1			:	1	3			- 1		
								- 1			-	1	1
			1	1		1	8		-	- 1	- 1		
			1	4	1		1						1 1
						- 1		3	1				1 1
	1				-		÷				- 8	- 1	1 1
			:	1		1		1			- 8	- 1	
			1	1	-		1	1	1		- 8	- 1	
			:		1	-		1				- 1	1
	:		1	1	1	1	1	1			-	3	1
				1	1		1				:	- 1	
		1				1	1	:	1	1			1
	1						:	:	1	1			
			-		:	:		:	:	1	1		
	1	1	:	1	1	1	1	1	1				
	:			1				1	1	1	1		
	:			1		1		1					1 1
	1			1		1		1		1			1
	1						1	1	1	:	:		
	1					1					1		
	1		-	1	1			-					
	1		1	1	1	1	1	1			1		
	1							-		-		1	1
	1			-	1		1			1	1		

La formation fait l'objet d'un contrat répondent à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

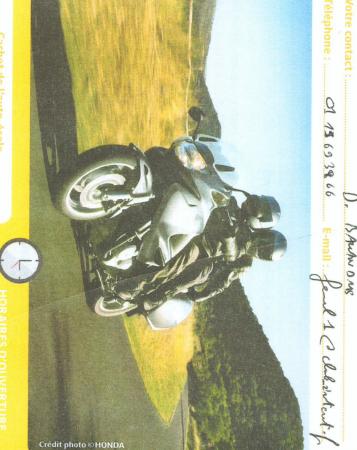
Réf. P3dp00-A2A-01-0418







Votre contact: O. BALMONS



# **AUTO-ECOLE FORMUL'AIN**

01560 SAINT TRIVIER DE COURTES 04 74 30 75 60 19, Route de Chalon Agrée: 0354

Siret: 345 289 136 00037 - APE: 8853 Z Site: www.formul-ain.fr

Samedi	Vendredi	Jeudi	Mercredi	Mardi	Lundi
A Who	· PM W	AN MB	AND BS	But &	MITES
	HELMAN	HEL ANN	Not 134	FIG LANDS	MW 1841

### Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

## Quand puis-je suivre la formation?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

### CARACTERISTIQUES

Enseignement	Véhicule utilisé	
<ul> <li>La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.</li> <li>La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.</li> <li>La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).</li> <li>La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.</li> </ul>	Catégorie A (véhicule à deux roues):  • puissance minimale de 50 kW  • cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne  • rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique  • poids à vide minimum de 175 kilogrammes  • équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.  Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.  Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée.  L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.	

## LA FORMATION DE 7 HEURES

Séquences D	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	°2 h	* Théorie	<ul> <li>Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.</li> <li>Conduite et produits psychoactifs.</li> </ul>
Séquence 2	°2 h	<ul> <li>Maniabilité</li> <li>hors circulation</li> </ul>	S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :  • les situations de changements de direction à droite et à gauche,  • le freinage,
Séquence 3	ω Σ	<ul> <li>Circulation et clôture de la formation</li> </ul>	<ul> <li>Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.</li> <li>Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.</li> </ul>

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.





01 560 SAINT TRIVIER DE COURTES Tél : 04.74.30.75.60. Site: www.formul-ain.fr Prise de rendez-vous: 06.15.69.38.66. Mail: formul1@club-internet.fr

### TARIFS AUTO-ECOLE PERMIS A (Passerelle de A2 vers A)

Conduite d'une motocyclette pour les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans

### Contenu de la formation :

### Formation de 7 heures :

- ° Une séquence théorique de 2 heures
- ° Une séquence pratique hors circulation de 2 heures
- ° Une séquence pratique en circulation de 3 heures
- ° La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date anniversaire de l'obtention de la catégorie A2

FORFAIT FORMATION (à régler à l'inscription)......245,00 €

### A APPORTER POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER:

- envoyer un mail à <u>formul1@club-internet.fr</u> avec vos nom et prénom, vos numéros de téléphone fixe et portable et en précisant si vous êtes porteur de lunettes ou lentilles.
- ☑ une photo numérique d'identité et 3 photos normale
- ☑ une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- ✓ une photocopie du certificat de participation à la JDC pour une inscription entre 17 ans et 25 ans
- ☐ un justificatif de domicile de moins de six mois :
  - facture d'eau, électricité, téléphone, y compris mobile, avis d'imposition, quittance d'assurance.
  - facture nominative ou facture accompagnée d'une attestation de l'hébergeant certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de trois mois et copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant.
- ☐ la copie recto-verso du permis de conduire pour ceux qui en sont titulaire ☐ Tous les documents doivent être fournis au format A4, un document par face.

HORAIRES de CODE et d'OUVERTURE DU BUREAU:

Mardi Samedi 17h – 18h / 18h – 19 h 10h- 11h / 11h – 12h